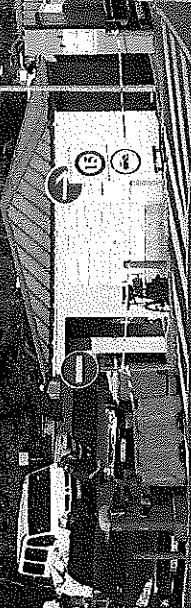




SITE SURVEILLE PAR:
ATTENTION
PROHIBÉES POURS
SEC
05 46 11 26 21

USAGERS,
Veuillez noter votre avis
à l'usage publique.
Jeudi 4 octobres 2015 de 08:00 à 12:00
Vendredi 05 octobres 2015 de 14:30 à 17:30
à la municipalité de St-Jovite
(Service Technique des Travaux de voirie)

[Illegible text on a large rectangular sign]



MAIRIE DE DEUX-SEVRES
ENQUETE PUBLIQUE

Le 7 août 2018, une enquête publique est ouverte du 10 septembre au 12 octobre 2018, sur le territoire de la commune de PARTHENAY, portant sur la COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY GATINE relative au dossier de la commune de PARTHENAY, installation qui relève des articles R et L du livre V du Code de l'Environnement.

Un environnement est constitué conformément aux articles R.81-12 à R.81-14 des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête restreint déposé dans la mairie de PARTHENAY le 12 octobre 2018, afin que chacun puisse en prendre connaissance et ouvrir au public et éventuellement ses observations, le registre ouvert à cet effet. Celui-ci pourrait également être adressés par courrier électronique, en indiquant le modèle de document de PARTHENAY - Communauté de Communes suivante : maire-communes@deux-sevres.gouv.fr.

Un inspecteur départemental des finances publiques est remis désigné en la personne du Trésorier Administratif de POITIERS, se basant à la disposition en mairie de PARTHENAY aux jours et heures suivants :

du 09h00 à 12h00
du 13h30 à 16h30
du 16h00 à 17h45
du 18h00 à 19h00
du 18h30 à 17h30

L'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Service de la Coordination et du Soutien pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

La demande et à son égard, obtenir communication du dossier d'enquête (publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête en pendant la durée de

l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions de la commission de la Préfecture des Deux-Sèvres - Service de la Coopération - Pôle Environnement - 05.49.08.69.54 - et en mairie de la commune de la commune de l'enquête.

Il est précisé en outre des installations classées pour la protection de l'environnement ou la situation de refus sans prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres, également être demandées auprès de la Communauté de Communes de PARTHENAY.

Il est précisé ainsi que le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques enquêtes publiques enquêtes publiques départementales et arrêtés

USAGERS,

Venez donner votre avis à l'enquête publique :

- jeudi 4 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
 - vendredi 12 octobre 2018 de 14h30 à 17h30
- à la mairie de Parthenay
(ancien tribunal rue de la citadelle)